

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Bolckow, Vaughan et Cie, 15 janvier 1862](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Bolckow, Vaughan et Cie, 15 janvier 1862

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)  
Date de rédaction[15 janvier 1862](#)  
Lieu de rédactionGuise (Aisne)  
Destinataire[Bolckow et Vaughan](#)  
Lieu de destinationMiddlesbrough (Royaume-Uni)

### Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin confirme à Bolckow et Vaughan qu'il veut cesser d'utiliser leur fonte dont la qualité ne le satisfait pas. Il leur demande de prendre acte de la résiliation de leur marché et établit le solde de son compte à 2 175,12 livres.

### Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)  
Personnes citées[Comptoir national d'escompte de Paris](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)  
Collation2 p. (231v, 230r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit  
Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et  
métiers, Paris  
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

150  
220 / 2/6

Quai 1<sup>er</sup> Janvier 1842

Messieurs Polakoff & Manguhan  
Middelburg en Zees

J'ai sous les yeux votre honnorable et C<sup>te</sup> Je regrette la différence d'appréciation qui existe entre nous sur le mérite de vos fontes, mais l'expérience que j'en fais chaque jour me prouve de plus en plus que ces fontes ne peuvent répondre nullement à mes besoins. pas plus qu'elles ne sont ce que vous m'avez promis, & je ne puis que vous confirmer ma dernière vous avisant que je ne saurois plus recevoir une seule tonne de ces fontes puisqu'elles n'ont pas la qualité du prix que je vous les paie.

Veillez donc, Messieurs, prendre bonne note de cette résolution qui m'est commandée par l'impossibilité réelle où je suis d'employer vos derniers envois dans les proportions que je leur avais assignées en égard à la qualité de vos premiers envois & des promesses que vous m'avez faites d'augmenter encore cette qualité, conditions qui étaient le "bone qua non" de notre marché.

Dans cet état de choses il ne peut plus être question de nouvelles expéditions et je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de ma résolution à ce sujet & de m'en accuser le bien trouvé de votre part, ce qui vaudra pour nous résiliation du solde de notre marché.

En m'adressant cette lettre vous pourrez disposer sur moi, payable le 31 C<sup>te</sup> à la caisse du Comptoir d'Escompte de Paris



230

250

220/

de 4 33<sup>l</sup>. 2 au change fixe de  
2.30 pour solde des expéditions  
suivants décompte ci dessous.

Vous voudrez bien noter que  
cette disposition ne pourra être faite & confirmée à  
mon acceptation qu'après résiliation par vous du  
solde des marches.

Veuillez donc m'en dire au plus  
tôt. Croyez en tous mes regrets de devoir  
cette relation en ce moment, mais je ne puis  
sacrifier plus longtemps mes intérêts en payant au  
prix de toutes suppositions des fonds tout à fait  
insuffisants dont mes produits ne permettent pas  
l'emploi.

Agnez, Messieurs, mes saluts distingués

Godin

Décompte

by fact. 8.14 & 22 1786.

4207<sup>l</sup>. 12

Reduction 1 <sup>re</sup> sur somme pour trop prompt courri	3 <sup>l</sup> . 10
by tirage au 20 port.	1000.
au 30	800.
à tirer au 31 Cr.	33 <sup>l</sup> . 2

Paris 4 217<sup>l</sup>. 12